

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 107

présenté par
Mme Valentin, M. Vatin et M. Seitlinger

ARTICLE 7

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« négociation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'agissant des conventions entre l'État et la région, sur un enjeu aussi important que la qualification des personnes en recherche d'emploi, une simple concertation n'apparaît pas suffisante.

En outre, la pratique constatée depuis 2018 à l'occasion de la première génération des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'État et les régions a montré que la réalité était celle d'une véritable négociation.